

Publication du nouveau dénominateur conformément à l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007 (Loi sur la transparence)



Anvers, Belgique – 25 novembre 2020 – Xior Student Housing SA annonce le nouveau dénominateur conformément à l'article 15 de la Loi sur la transparence.

Xior a lancé le 19 novembre 2020 une augmentation de capital en cash dans le cadre du capital autorisé avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et sans accorder de droit d'attribution irréductible, par le biais d'un placement privé accéléré exonéré auprès d'investisseurs institutionnels internationaux composant un livre d'ordres (« *accelerated bookbuild* » ou « ABB »).

Suite à la réalisation fructueuse de cette augmentation de capital et à l'émission de 1.093.611 Nouvelles Actions le 25 novembre 2020 à un prix d'émission total de 54.680.550,00 EUR (soit 19.684.998,00 EUR de capital et 34.995.552,00 EUR de prime d'émission), Xior, conformément à l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, publie le 25 novembre 2020 les informations suivantes.

- Capital total : 378.835.938,00 EUR
- Nombre total de titres conférant un droit de vote : 21.046.441 (toutes les actions ordinaires)
- Nombre total de droits de vote (= dénominateur) : 21.046.441 (tous liés à des actions ordinaires)

Chacune de ces actions confère une voix à l'assemblée générale et ces actions représentent donc le dénominateur aux fins des notifications prévues dans le cadre des règlements de transparence (c'est-à-dire les notifications en cas (entre autres) d'atteinte, de dépassement ou de sous-dépassement des seuils statutaires ou légaux). Les statuts de Xior Student Housing SA ne prévoient pas de seuils statutaires supplémentaires. Il n'a été émis aucune option ou droit de souscription en cours donnant droit à des actions, des actions privilégiées ou des actions sans droit de vote.

Pour plus d'infos, veuillez nous contacter:

Xior Student Housing SA
Mechelsesteenweg 34, boîte 108
2018 Anvers, Belgique
www.xior.be

Christian Teunissen, CEO
Frederik Snaauwaert, CFO
Bastiaan Grijpink, CIO
info@xior.be
T +32 3 257 04 89

Xior Investor Relations
Sandra Aznar
Head of Investor Relations
ir@xior.be
T +32 3 257 04 89





À propos de Xior Student Housing

Xior Student Housing SA est la première SIR publique de droit belge, spécialisée dans le segment du logement étudiant en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne et au Portugal. Dans ce segment immobilier, Xior Student Housing offre une variété d'immeubles, allant de chambres avec installations communes, chambres avec sanitaires privés, à des studios entièrement équipés. Xior Student Housing construit depuis 2007, en tant que propriétaire et exploitante, des logements de qualité et fiables pour des étudiants à la recherche d'un endroit où ils peuvent étudier et vivre dans des conditions idéales. Une chambre d'étudiant offrant ce petit plus qui permettra à chaque étudiant de se sentir immédiatement chez lui.

Xior Student Housing est agréée en tant que SIR publique de droit belge depuis le 24 novembre 2015. Les actions de Xior Student Housing sont cotées sur Euronext Bruxelles (XIOR) depuis le 11 décembre 2015. Au 30 septembre 2020, Xior Student Housing détenait un portefeuille immobilier d'une valeur approximative de 1,39 milliard EUR. Vous trouverez plus d'informations sur www.xior.be.

Xior Student Housing SA, SIR publique de droit belge (BE-REIT)
Mechelsesteenweg 34, boîte 108, 2018 Anvers, Belgique
BE 0547.972.794 (RPM Anvers, section Anvers)

Clause de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse contient des informations, prévisions, opinions et estimations prospectives faites par Xior, relatives aux performances futures attendues de Xior et du marché dans lequel elle opère (« déclarations prospectives »). Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques inhérents, incertitudes et hypothèses, tant générales que spécifiques, qui semblaient fondées au moment où elles ont été établies, qui pourront finalement se révéler exactes ou non, et le risque existe que les déclarations prospectives ne se réalisent pas. Certains événements sont difficilement prévisibles et peuvent dépendre de facteurs sur lesquels Xior n'a aucune influence. De plus, les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse qui portent sur des tendances ou activités passées ne peuvent pas être considérées comme gage que ces tendances ou activités perdureront à l'avenir. Ni Xior, ni ses représentants, fonctionnaires ou conseillers, ne garantissent que les paramètres sur lesquels les déclarations prospectives sont basées sont exempts d'erreurs, et aucun d'eux ne peut suggérer, garantir ou prédire que les résultats annoncés dans de telles déclarations prospectives se réaliseront effectivement. Les bénéfices réels, la situation financière, les performances ou les résultats de Xior peuvent dès lors sensiblement s'écarter des informations avancées dans ou sous-entendues par ces déclarations prospectives. Xior refuse expressément toute obligation ou garantie de mettre à jour ou revoir les déclarations prospectives, sauf si la loi l'impose. Le présent document a été rédigé en néerlandais et a été traduit en anglais et en français. En cas de divergence entre les différentes versions de ce document, la version néerlandaise prévaudra.